



Distr. : Générale
4 mai 2009

FRANCAIS
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Session extraordinaire sur le changement climatique

Segment ministériel

Nairobi, 29 mai 2009

Ordre du jour provisoire

Additif

Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel

Introduction

1. Conformément aux articles 9 et 10 des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), la Conférence se réunit en session extraordinaire entre ses sessions ordinaires. En conséquence, à sa douzième session tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 7 au 12 juin 2008, la Conférence a décidé de tenir une session extraordinaire de la CMAE sur le changement climatique (troisième session extraordinaire) afin d'assurer à l'Afrique une vision partagée sur la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en Afrique et une position commune à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session, prévues à Copenhague en décembre 2009. A sa vingt-troisième réunion tenue à Nairobi le 15 février 2009, le Bureau de la CMAE a convenu de la tenue de la troisième session extraordinaire à Nairobi.
2. En conséquence, la troisième session extraordinaire aura lieu à Nairobi du 25 au 29 mai 2009. La session comprendra une réunion d'un groupe d'experts (réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur le changement climatique) prévue les 25 et 26 mai 2009 ainsi qu'un segment ministériel prévu le 29 mai 2009. L'intervalle sera marqué par des manifestations parallèles et des séances d'information technique aux ministres et au corps diplomatique africain les 27 et 28 mai 2009, respectivement.
3. A sa vingt-troisième réunion, le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire du segment ministériel de la troisième session extraordinaire figurant dans le document AMCEN/SS/III/1.
4. La troisième session extraordinaire de la CMAE devrait s'avérer un moment historique, prenant appui sur les résultats d'un certain nombre de réunions importantes tenues depuis 2006. Une réunion de négociateurs africains sur le changement climatique tenue en septembre 2006 à Naivasha (Kenya) a été organisée par la CMAE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avec le soutien financier de l'Afrique du Sud et d'autres partenaires africains. La réunion a notamment conduit à l'élaboration d'un document de référence pour le groupe de négociateurs africains intitulé « Projet de

K0951723 210509

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

position africaine à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa douzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa deuxième session ». Les conclusions de la réunion ont été adoptées par la CMAE à sa session extraordinaire tenue à Nairobi en novembre 2006 (UNEP/AMCEN/Prep.Mtg-CC/1). Une réunion consultative analogue du groupe de négociateurs africains a eu lieu en 2007 à Abuja (Nigéria), avec l'appui du PNUÉ, dans le cadre des préparatifs à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Bali (Indonésie) en décembre 2007.

5. Une réunion consultative du groupe de négociateurs africains tenue à Alger (Algérie) en novembre 2008 a marqué un tournant. A cette réunion, le groupe de négociateurs africains a produit un document intitulé « Plateforme africaine sur les changements climatiques à Copenhague (Plateforme d'Alger) ». Ce document présente une synthèse des positions adoptées antérieurement par le groupe de négociateurs africains et approuvées à Naivasha (Kenya); Abuja (Nigéria); Dakar (Sénégal); Bonn (Allemagne); Johannesburg (Afrique du Sud) (douzième session de la CMAE); Accra (Ghana); et Alger (Algérie). La Plateforme d'Alger expose la position commune de l'Afrique sur des questions relevant des domaines suivants :

- a) Le Groupe de travail ad hoc sur la poursuite des engagements pour les Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto;
- b) Le Groupe de travail ad hoc sur l'action de coopération à long terme au titre de la Convention – Plan d'action de Bali;
- c) L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

6. La Plateforme d'Alger a servi spécifiquement de document de référence au groupe de négociateurs africains à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quatorzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session, tenues à Poznań (Pologne) en décembre 2008; aux réunions des organes subsidiaires (vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre); et aux sessions du Groupe de travail ad hoc sur les engagements supplémentaires pour les Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto et du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme au titre de la Convention. La Plateforme d'Alger devrait être actualisée de manière considérable au cours de la troisième session extraordinaire.

7. Un certain nombre de réunions ministérielles ont eu lieu depuis la douzième session de la CMAE. Leurs résultats seront pris en compte au cours de la troisième session extraordinaire :

- a) La déclaration de Bangui sur la préparation des négociations sur le nouveau régime climat post-Kyoto 2012 (République centrafricaine, 11 septembre 2008);
- b) La déclaration de Cotonou sur les changements climatiques (Bénin, 22 octobre 2008);
- c) La déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre le changement climatique issue de la réunion des ministres de l'agriculture et de l'environnement appartenant au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Kenya, 7 novembre 2008);
- d) La déclaration d'Alger sur les changements climatiques (Algérie, 19 novembre 2008).

8. Le Groupe d'experts examinera également les conclusions d'un certain nombre d'ateliers et de conférences liés aux changements climatiques et tenus en Afrique au cours de la période considérée, y compris un atelier sur le changement climatique et l'adaptation dans le domaine de l'eau : renforcer la résilience par le biais de partenariats, tenu à Mombasa (Kenya) en avril 2009 et une conférence régionale à l'intention des négociateurs sur le changement climatique de l'Afrique orientale et australe, tenue à Gaborone (Botswana) en février 2009.

9. Quelques semaines avant l'ouverture de la troisième session extraordinaire, le secrétariat distribuera une note d'information sous la cote AMCEN/SS/III/INF/1. Une liste complète des documents établis pour la troisième session extraordinaire figure à l'annexe I du présent document.

I. Objectifs et résultats escomptés du segment ministériel

10. La session extraordinaire de la CMAE vise principalement à donner aux ministres africains de l'environnement l'occasion de délibérer et de s'entendre sur les points suivants :

- a) Une position de négociation commune de l'Afrique pour un régime international exhaustif sur le changement climatique au-delà de 2012;
- b) Un projet de cadre conceptuel global des programmes africains sur le changement climatique;
- c) Une vision partagée africaine sur la lutte contre le changement climatique pour réaliser le développement durable sur le continent;
- d) Une approche commune pour collaborer avec la communauté internationale à la mise au point de solutions pour s'attaquer aux défis soulevés par les changements climatiques;
- e) Un accord sur les modalités de présentation des résultats de la session extraordinaire à l'Union africaine lors de son sommet prévu en juillet 2009 et, par la suite, à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session, prévues à Copenhague en décembre 2009.

11. Les résultats escomptés de la troisième session extraordinaire comprennent les éléments suivants :

- a) Une voix africaine unie pour promouvoir les intérêts du continent lors des négociations relatives au régime sur le changement climatique au-delà de 2012;
- b) Une position commune de l'Afrique dans les négociations sur le changement climatique;
- c) Un soutien politique fort des Chefs d'Etats et des gouvernements africains pour une vision partagée sur la lutte contre le changement climatique en Afrique et une position de négociation commune de l'Afrique;
- d) Un renforcement des capacités du groupe de négociateurs africains dans les domaines thématiques sélectionnés;
- e) Une harmonisation des programmes de lutte contre le changement climatique sur le continent pour assurer la cohérence et créer des synergies;
- f) Une collaboration réelle avec la communauté internationale à la mise au point de solutions pour s'attaquer aux défis soulevés par les changements climatiques;
- g) La mise en place d'un processus consultatif et participatif pour la formulation d'une politique africaine sur le changement climatique.

12. Le Groupe d'experts attirera l'attention des ministres sur diverses questions pour examen. Les ministres seront invités à parvenir à un accord sur les questions portées à leur attention dans le contexte de l'objectif fixé et des résultats escomptés de la troisième session extraordinaire. Ils seront appelés à examiner les messages clés éventuels à la réunion de Copenhague de 2009 ainsi que les éléments d'un projet de politique africaine sur le changement climatique. En outre, ils seront invités à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des activités de la CMAE sur le changement climatique en Afrique (mise en œuvre de la décision 2 sur le changement climatique de la douzième session de la CMAE) et à examiner le suivi de la troisième session extraordinaire.

13. Dans le cadre de l'examen des processus de suivi, les ministres seront appelés à évaluer les progrès accomplis depuis la douzième session de la CMAE. Un rapport sur l'état d'avancement des activités de la CMAE sur le changement climatique en Afrique depuis la douzième session figure dans le document

AMCEN/SS/III/3. Cette évaluation leur permettra d'examiner les ressources nécessaires au renforcement des travaux du secrétariat pour assurer la réalisation effective des activités de la CMAE sur le changement climatique en Afrique jusqu'aux négociations sur le changement climatique de la réunion de Copenhague de 2009 et au-delà.

14. Les ministres examineront et adopteront les décisions et recommandations au titre des divers points figurant à l'ordre du jour de la troisième session extraordinaire.

II. Points de l'ordre du jour provisoire

A. Point 1 : Ouverture de la réunion

15. La cérémonie d'ouverture officielle de la session sera présidée par le Président de la CMAE tandis que le Ministre de l'environnement du Burkina Faso exercera les fonctions de Rapporteur. Le Président présentera les membres du Bureau et les orateurs d'ouverture de séance, dont le Directeur exécutif du PNUE.

16. Le Président de la CMAE procédera à l'ouverture du segment ministériel de la troisième session extraordinaire. L'un des Vice-Présidents de la CMAE présentera une motion de remerciements.

17. Le Président de la CMAE invitera un dignitaire africain à prononcer un discours liminaire sur un sujet pertinent à l'objectif de la réunion. Le Président ajournera par la suite la séance d'ouverture.

B. Point 2 : Questions d'organisation

1. Adoption de l'ordre du jour

18. Le Président de la CMAE présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/SS/III/1) et recueillera les observations avant son adoption.

2. Organisation des travaux

19. Le Président de la Conférence présentera le projet de programme de travail figurant à l'annexe II du présent document et attirera l'attention sur la liste des documents du segment ministériel figurant à l'annexe I.

C. Point 3 : Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts

20. Le président du Groupe d'experts présentera le rapport de la réunion du Groupe d'experts. Ce rapport comprendra une synthèse des travaux ainsi que les recommandations et projets de décision élaborés par le Groupe d'experts. Le rapport figure dans le document AMCEN/SS/III/4. Le rapport du groupe de négociateurs africains sera établi séparément et sa distribution sera limitée.

21. Le Président de la CMAE invitera un juriste africain à présenter un bref aperçu des aspects juridiques liés aux négociations continues sur le changement climatique. Le Président invitera par la suite le président du groupe de négociateurs africains à communiquer les résultats de leur réunion, y compris un résumé d'une position de négociation commune de l'Afrique et un projet de messages techniques clés.

22. La Conférence souhaitera peut-être prendre acte des rapports et examiner les projets de décision et de recommandation correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

23. Les résultats portés à l'attention du segment ministériel par le Groupe d'experts comprendront : un projet de déclaration ministérielle sur le processus africain de lutte contre le changement climatique; des projets de décision; une position de négociation commune de l'Afrique pour un régime international exhaustif sur le changement climatique au-delà de 2012; un projet de cadre conceptuel des programmes africains sur le changement climatique; un projet de messages clés à la réunion de Copenhague de 2009; et les éléments d'un projet de politique africaine sur le changement climatique.

D. Point 4 : Examen du projet de déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre le changement climatique

24. Le Président de la CMAE invitera la Conférence à examiner le projet de déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre le changement climatique. La déclaration ministérielle prendra en considération toutes les déclarations et décisions pertinentes sur le changement climatique de l'Union africaine et d'autres instances ministérielles énumérées dans le rapport du segment ministériel de la douzième session de la CMAE (UNEP/AMCEN/12/9). En outre, les déclarations ministérielles adoptées après la douzième session seront dûment prises en compte, soit les déclarations de Bangui, Libreville, Cotonou, Nairobi, et Alger.

E. Point 5 : Examen et adoption des décisions et recommandations soumises par le Groupe d'experts

25. Le Président invitera la Conférence à examiner les points suivants : un projet de déclaration ministérielle sur le changement climatique; un projet de décision sur le processus africain de lutte contre le changement climatique; un autre projet de décision sur le processus africain de lutte contre le changement climatique présenté par l'Union africaine; une position de négociation commune de l'Afrique; un cadre conceptuel des programmes africains sur le changement climatique; les messages clés de la session extraordinaire à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session; et les éléments d'un projet de politique africaine sur le changement climatique.

F. Point 6 : Adoption du rapport du segment ministériel

26. Le Rapporteur présentera le projet de rapport sur les travaux du segment ministériel. Les projets de décision retenus seront présentés par le Président. Le Président recueillera les observations sur le rapport en vue de son adoption.

27. Le Président présentera les brèves interventions d'orateurs invités.

G. Point 7 : Questions diverses

28. Le Président invitera la Conférence à examiner des questions qui sont dignes d'être prises en considération mais ne sont pas inscrites à l'ordre du jour.

29. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse un exemplaire d'un document de base au secrétariat, pour distribution au cours de la session. Une version anglaise de ce document devra être rendue disponible.

H. Point 9 : Clôture de la réunion

30. Le Président invitera le Directeur exécutif du PNUE et le Commissaire pour l'économie rurale et l'agriculture de la Commission de l'Union africaine à présenter leurs observations finales avant de prononcer la clôture officielle de la réunion après un échange de courtoisies.

Annexe I

Liste des documents

AMCEN/SS/III/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/SS/III/1/ Add1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/SS/III/3UNEP/AMCEN/12/9	Progress made in the implementation of AMCEN work on climate change in Africa
	Report of the ministerial segment of the twelfth session of AMCEN held from 10 to 12 June 2008
AMCEN/SS/III/4	Report of the expert group segment
AMCEN/SS/III/5	Draft AMCEN Nairobi declaration on the African process for combating climate change
AMCEN/SS/III/6	Report of the third special session of AMCEN
AMCEN/SS/III/EG/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS/III/EG/1Add1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS/III/ EG/2	Set of negotiators' reference documents – restricted distribution
Documents d'information	
AMCEN/SS/III/INF/1	Information note on the special session of AMCEN on climate change
UNEP/AMCEN/Prep. Mtg-CC/1	Report of the preparatory meeting for the eleventh session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change and the first session of the Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties to the Kyoto Protocol to the Convention
Documents de référence	
Doc. réf. no. 1	Relevant Ministerial Declarations - post twelfth session of AMCEN (Libreville, Bangui, Cotonou, Nairobi, Algiers)
Doc. réf. no. 2	Financing climate change to support mitigation and adaptation actions in Africa
Doc. réf. no. 3	Building climate resilience in Africa: Turning political commitment into action
Doc. réf. no. 4	Climate change adaptation in Africa
Doc. réf. no. 5	Executive Summary (Bali Road Map)
Doc. réf. no. 6	Financing climate change mitigation with special focus on Africa
Doc. réf. no. 7	Cost of adaptation in coastal zones of Africa
Doc. Réf. :- UNFCCC Doc.	Assembly Doc: FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev. 1*

Annexe II

Programme de travail du segment ministériel, 29 mai 2009

Heure	Description
<i>Séance d'ouverture</i>	
12 heures – 14 heures	Cérémonie d'ouverture
14 heures – 14 h 20	Discours liminaire
14 h 20 -- 14 h 40	<i>Pause café</i>
<i>Séance à huis clos</i>	
14 h 40 -- 14 h 50	Adoption de l'ordre du jour
14 h 50 -- 15 heures	Présentation du Groupe d'experts africains de haut niveau sur le changement climatique
15 heures – 15 h 15	Exposé et adoption du rapport de la réunion du Groupe d'experts – Président (Représentant du Président de la CMAE)
15 h 15 -- 15 h 45	Exposé sur une position de négociation commune de l'Afrique – Président du groupe de négociateurs africains
15 h 45 – 16 h 15	Examen du projet de déclaration de Nairobi de la CMAE sur le processus africain de lutte contre le changement climatique
16 h 15 -- 16 h 45	Examen des décisions et recommandations soumises par le Groupe d'experts
16 h 45 -- 16 h 55	Examen et adoption du rapport de la troisième session extraordinaire
<i>Séance publique</i>	
17 heures – 17 h 10	Présentation de la déclaration de Nairobi de la CMAE sur le processus africain de lutte contre le changement climatique
17 h 10 -- 17 h 50	Brèves interventions d'orateurs invités
17 h 50 – 18 heures	Clôture de la réunion